

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076318174

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

076316301 076316319 076316327 076316335 076316368 076316376 076316384 076316392 076316426 076316434
076316442 076316459 076316467 076316566 076316574 076316608 076316616 076316624 076316632 076316665
076316673 076316681 076316699 076316723 076316731 076316749 076316756 076316798 076316806 076316814
076316822 076316830 076316855 076316863 076316871 076316889 076316897 076316913 076316921 076316939
076316947 076316954 076316988 076316996 076317002 076317010 076317051 076317069 076317077 076317085
076317127 076317135 076317143 076317150 076317168 076317176 076318000 076318018 076318026 076318034
076318083 076318091 076318109 076318117 076318166 076318182 076318190 076318208 076318554 076318562
076318570 076318588 076318638 076318646 076318653 076318661 076318711 076318729 076318737 076318745
076318752



Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

SDI Limited

Version Num: 5.1.1.1

Date de revision: 12/01/2016

Date d'impression: 08/04/2016

date initiale: Pas Disponible

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit	Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	MERCURY CONTAINED IN MANUFACTURED ARTICLES
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
--	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunston Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBÔLES SIMDUT CANADIENNES



CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
mercure	7439-97-6	Matière très toxique ayant des effets immédiats graves, Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques, Matière corrosive	D1A, D2A, E
Classification	Corrosion de métal catégorie 1, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2A, Toxicité pour la reproduction catégorie 1B, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 1, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1		

Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
-----------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER
-------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H330	Mortel par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391	Recueillir le produit répandu.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

Continued...

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	--

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
		capsules
7439-97-6	40-50	mercure

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Une inhalation de vapeur ou aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire. Les substances corrosives peuvent causer un dommage au poumon (e.g. œdème pulmonaire, fluide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les individus exposés nécessitent un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et doivent être maintenus sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Précédant une des ces manifestations, l'administration d'un spray contenant un dérivé de dexaméthasone ou de beclométhasone peut être envisagée. Ceci doit absolument être confié à un docteur ou une personne autorisée par lui/elle. (ICSC13719)
Ingestion	Consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire de grandes quantités d'eau (si conscient).

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- ▶ Une absorption modérée de composés inorganiques de mercure au travers des voies gastro-intestinales (7-15%) est la principale cause d'empoisonnement. Ces composés sont hautement concentrés (autant que la forme mercurique (Hg (2+))) dans les reins ; une ingestion aiguë peut conduire à une défaillance rénale soit forme oligurie. Une sévère nécrose des muqueuses peut également résulter de l'ingestion.
- ▶ Les effets chroniques s'étalent d'une protéinurie à un syndrome néphrotique. Une présentation chronique implique également une dermatite, une stomatite gingivite, des tremblements et des symptômes neuropsychiatriques d'éréthisme.
- ▶ Le mercurique inorganique absorbé ne traverse pas significativement la barrière sang-cerveau.
- ▶ Un vomissement et un lavage doivent être débutés après une ingestion aiguë.
- ▶ Le charbon activé stoppe l'absorption ; un purgatif devrait être administré quand le charbon est donné. L'utilisation de l'anti-lewisite britannique est recommandée pour un empoisonnement inorganique sévère.
- ▶ Les nouveaux dérivés du BAL (e.g. acide dimercaptosuccinique, [DMSA] et 2,3-dimercaptopropane-1-sulfonate [DMPS]) peuvent se révéler plus efficaces.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
1. Inorganique total mercure dans les urines	35 ug/gm créatinine	Avant la période	B
2. Inorganique total mercure dans le sang	15 ug/L	Fin de la période à la fin de la semaine de travail	B

B: Les niveaux apparaissent chez des spécimens collectés chez des sujets NON exposés.

pour les corrosifs :

TRAITEMENT BASIQUE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire
- ▶ Anticiper les crises.
- ▶ Si les yeux ont été exposés, laver immédiatement avec de l'eau et continuer à irriguer avec une solution saline normale durant le transport à l'hôpital.
- ▶ NE PAS utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne vave pas.
- ▶ Les brûlures de la peau doivent être couvertes avec des bandages stériles et secs après la décontamination.
- ▶ **NE PAS TENTER une neutralisation car une réaction exothermique pourrait survenir.**

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite une administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

DEPARTEMENT D'URGENCE

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme complet, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement.
- ▶ Une pression positive expiratoire (PEEP) - une ventilation assistée peut être nécessaire pour les blessures parenchymale ou les syndromes de détresse respiratoire adultes.
- ▶ Une endoscopie doit être envisagée pour évaluer les blessures orales.
- ▶ Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser les procédures de lutte incendie adaptées aux lieux environnants. ▶ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds. ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. Risque léger en cas d'exposition à la chaleur, au feu et aux oxydants.
Risque D'Incendie/Explosion	Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie. Les marchandises ou objets fabriqués peuvent poser un risque d'incendie lorsque leurs couches extérieures sont constituées de polymères ou lorsque l'emballage inflammable est toujours en place. Certaines substances que l'on trouve dans leur composition peuvent se dégrader ou devenir volatiles lorsqu'elles sont exposées à de fortes températures. Cela peut créer un risque secondaire. Peut émettre des fumées corrosives. Peut émettre des fumées toxiques.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eclaboussures Mineures	▶ Utiliser une bouteille d'aspiration pour collecter des petites quantités de mercure. ▶ Du polysulfure de calcium avec un excès de soufre peut être mis dans des fissures ou d'autres endroits inaccessibles pour convertir les globules de mercure dans le sulfure. ▶ Collecter les résidus solides et les placer dans des conteneurs propres, secs et fermés hermétiquement. ▶ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▶ Sécuriser la charge s'il est sur de la faire. ▶ Collecter le produit récupérable. ▶ Collecter le produit restant dans des containers avec des couvercles pour une élimination.
Eclaboussures Majeures	▶ Éviter tout contact sur sa personne et porter un équipement de protection complet. ▶ Risque environnemental : contient du liquide déversé. Stopper la fuite si cela peut se faire sans danger ▶ Nettoyer le gros du déversement de mercure par des moyens mécaniques, aspirer où cela est possible. ▶ Du polysulfure de calcium avec un excès de soufre peut être mis dans des fissures ou d'autres endroits inaccessibles pour convertir les globules de mercure dans le sulfure. (Des produits exclusifs sont disponibles à ces fins) ▶ Collecter les résidus solides et les placer dans des fûts plastiques propres, secs et pouvant être scellés. ▶ S'assurer que tous les résidus ont été nettoyés. ▶ Ne PAS laver la zone de déversement après le nettoyage. ▶ Aspirer les résidus.

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition ▶ Utiliser une zone bien ventilée ▶ Eviter tout contact avec l'humidité. ▶ Eviter tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire, ni fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sécurisée s'ils ne sont pas manipulés. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage. ▶ Utiliser les procédures de travail adaptées. ▶ Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée face aux standards d'exposition pour assurer que des conditions de travail sûres soient maintenues.
Autres Données	Conserver en-dessous de 25 deg. C. Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	mercure	Mercury (Alkyl compounds) - Skin (as Hg)	0.01 mg/m3 / 0.001 ppm	0.03 mg/m3 / 0.003 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	mercure	Mercury (all forms except Alkyl) (as Hg)	0.05 mg/m3 / --- ppm	0.15 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	mercure	Mercury, (as Hg): Inorganic forms, including metallic mercury	0.025 mg/m3	0.075 mg/m3	Pas Disponible	Skin
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	mercure	Mercury, (as Hg): Alkyl compounds	0.01 mg/m3	0.03 mg/m3	Pas Disponible	Skin
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	mercure	Mercury (comme Hg) : Formes inorganiques, y compris le mercure métallique	0,025 mg/m3	0,075 mg/m3	Pas Disponible	Peau
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	mercure	Mercury - Elemental (as Hg)	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment; kidney damage
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	mercure	Mercury, all forms except alkyl, as Hg - Elemental and inorganic forms	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; kidney dam; BEI
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	mercure	Pas Disponible	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	mercure	Mercury, as Hg in Inorganic compounds, including metallic mercury	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	mercure	Mercury - Elemental, as Hg	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	mercure	Mercury, vapeur de mercure (exprimée en Hg)	0,025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pc

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
mercure	Mercury vapor	0.15 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
mercure	10 mg/m3 / 28 mg/m3	2 mg/m3 / 10 mg/m3

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Continued...

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
Contrôle d'ingénierie approprié	frottements, explosion abrasive, tonnage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité
Contrôle d'ingénierie approprié	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. Les marchandises ou objets fabriqués, dans leur conditionnement d'origine, ne nécessitent généralement pas des contrôles techniques pendant une manipulation ou utilisation normale. Des exceptions sont possibles en cas d'utilisation intensive et d'usure subséquente, pendant des opérations de recyclage ou d'enlèvement lorsque les substances qui se trouvent dans la marchandise peuvent être rejetées dans l'environnement.	
		
	► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ► Masque chimique. ► Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.	
Protection Individuelle		
Protection des yeux/du visage.		
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants imperméables.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	► Protections. ► Tablier en PVC. ► Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ► Unité de nettoyage pour les yeux. ► Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.	
Les risques thermiques	Pas Disponible	

Protection respiratoire

Filtre de type HG-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	HG-AUS P2	-	HG-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	HG-AUS P2	-
100 x ES	-	HG-2 P2	HG-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible
--------	----------------

Continued...

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

État Physique	fabriqués	Densité relative (Water = 1)	13.6 (Mercury)
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Sans Objet
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	356.6 (Mercury)	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	-38.9 (Mercury)	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Sans Objet
Pression de vapeur (kPa)	0 @ 20 deg C (Mercury)	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	-6.9 (Mercury)	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré stable. - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition. L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante. Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique. L'inhalation d'aérosols (brumes ou fumées), générés par le produit durant une manipulation normale, peut produire des effets très toxiques. Une quantité relativement petite absorbée à partir des poumons pouvant se révéler fatale. Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu. Les symptômes d'une ingestion dans les premières minutes peuvent inclure douleur, vomissement important et purges sévères et la victime peut mourir dans les heures suivantes d'un arrêt vasculaire périphérique à la suite d'une perte de fluide et d'électrolyte. Une gastro-entérite primaire peut survenir spontanément dans les premiers jours mais une inflammation hémorragique sévère du colon (colite) est apparue aussi tard que 9 jours après l'ingestion. Une seconde phase se développant sur 1-3 jours est caractérisée par une stomatite (lésions des parties de la bouche), une colite membraneuse et un dommage au foie (néphrite tubulaire). La seconde phase est associée avec une excrétion lente et prolongée de mercure par les glandes salivaires, la muqueuse gastro-intestinale et les reins. La mort dans cette phase apparaît habituellement comme le résultat d'une défaillance rénale. Les effets alimentaires de plusieurs composés du mercure sont tellement rapides que la voie et la vue sont largement déterminées par les événements dans les 5-10 premières minutes. Un hydrargyrisme systémique aigu peut être mortel en quelques minutes ou la mort peut être retardée de 5-12 jours. Les sels ionisables sont corrosifs et un dommage aux tissus apparaît presque immédiatement dans la bouche, la gorge et les œsophages.
Contact avec la peau	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Une irritation et des réactions de la peau sont possibles avec des peaux sensibles
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). Il existe suffisamment de preuves pour affirmer que l'exposition de l'homme au matériel peut provoquer l'apparition de toxicité : résultats évidents d'études sur des animaux sur lesquels des effets ont été observés en absence de toxicité évidente chez la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcéraives et inflammatoires dans la bouche et une

Continued...

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

	nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une broncho-pneumonie peut s'ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermatite et/ou une conjonctivite. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.	
Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
mercure	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: >9.2 mg/kg ^[1]	(Source: RTECS)
		Nil reported
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

MERCURE	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition ait cessée. Ceci peut être dû à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholine et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Animal studies have shown that mercury may be a reproductive effector.
---------	--

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	⊖
Irritation / corrosion	⊖	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	⊖
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊖	STOT - exposition répétée	✓
Mutagenéité	⊖	risque d'aspiration	⊖

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponibles
⊖ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
mercure	BCF	720	Poisson	0.001mg/L	4
mercure	EC50	72	Sans Objet	0.0025mg/L	4
mercure	LC50	96	Poisson	0.004mg/L	4
mercure	EC50	240	Poisson	0.0003mg/L	5
mercure	EC50	48	crustacés	0.0003mg/L	2
mercure	NOEC	2688	crustacés	0.00025mg/L	2
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas ou aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés. ▶ Traiter et neutraliser dans une usine de traitement approuvée. Le traitement doit comprendre : Un mélange ou une mise en suspension dans de l'eau Une neutralisation Suivi de : Enfouissement dans un lieu approuvé ou Incinération dans un appareil approuvé. (après un ajout de produit combustible adéquat) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits. [The 1991 Environmental Protection (Duty of Care) Regulations SI No. 2839 and amendments should be noted (United Kingdom).]
---	--

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	

Transport par terre (TDG)

Numéro ONU	3506						
Groupe d'emballage	III						
Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet						
Dangers pour l'environnement	Sans Objet						
Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>classe</td><td>8</td></tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td><td>6.1</td></tr> </table>	classe	8	Risque Secondaire	6.1		
classe	8						
Risque Secondaire	6.1						
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>127</td></tr> <tr> <td>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</td><td>5 kg</td></tr> <tr> <td>Index ERAP</td><td>Sans Objet</td></tr> </table>	Dispositions particulières	127	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 kg	Index ERAP	Sans Objet
Dispositions particulières	127						
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	5 kg						
Index ERAP	Sans Objet						

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Numéro ONU	3506														
Groupe d'emballage	III														
Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet														
Dangers pour l'environnement	Sans Objet														
Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td><td>8</td></tr> <tr> <td>Sous-risque ICAO/IATA</td><td>6.1</td></tr> <tr> <td>Code ERG</td><td>8L</td></tr> </table>	Classe ICAO/IATA	8	Sous-risque ICAO/IATA	6.1	Code ERG	8L								
Classe ICAO/IATA	8														
Sous-risque ICAO/IATA	6.1														
Code ERG	8L														
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>A48 A69 A191</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo uniquement</td><td>869</td></tr> <tr> <td>Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement</td><td>No Limit</td></tr> <tr> <td>Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers</td><td>869</td></tr> <tr> <td>Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td><td>No Limit</td></tr> <tr> <td>Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison</td><td>Forbidden</td></tr> <tr> <td>Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet</td><td>Forbidden</td></tr> </table>	Dispositions particulières	A48 A69 A191	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	869	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	No Limit	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	869	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	No Limit	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden
Dispositions particulières	A48 A69 A191														
Instructions d'emballage pour cargo uniquement	869														
Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	No Limit														
Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	869														
Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	No Limit														
Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden														
Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden														

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	3506
Groupe d'emballage	III
Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	8
	IMDG Sous-risque	6.1
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-A, S-B
	Dispositions particulières	366
	Quantités limitées	5 kg

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

MERCURE(7439-97-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle
 Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle
 Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta
 Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle
 Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)

Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
 Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
 Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (mercure)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (mercure)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 FSO : Facteur de sécurité olfactive
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
 TLV : Valeur limite seuil
 LOD : Limite de détection
 OTV : Valeur de seuil olfactif
 FBC : Facteurs de bioconcentration
 IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Continued...

Permite; Lojic +; GS-80, GS-80 Spherical; F400; Ultracaps +; Ultracaps S; SDI Admix; SDI Spherical and New Ultrafine- Capsules

Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Phone Number: +61 3 8727 7111

Date of preparation/revision: 23rd September 2015

Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director